

## REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

### Point n° 47 : **Subvention au festival Mécleuves Terre de Blues.**

Dans le cadre de l'animation et de la diffusion culturelles sur le territoire et de son développement touristique, l'Eurométropole de Metz renforce ses partenariats et son soutien à des grands événements. Ces manifestations participent à l'attractivité et au rayonnement du territoire, à sa promotion touristique, à l'animation culturelle, ainsi qu'à la visibilité de l'Eurométropole de Metz aux côtés des communes et des associations.

Le festival « Mécleuves, Terre de Blues » est prévu les 2 et 3 septembre 2022. Il a vocation à être un festival international pérenne dédié à la musique blues, un rendez-vous annuel et incontournable pour 3 000 à 4 000 festivaliers venus du Grand Est, du Benelux et de la Sarre.

Avec la mobilisation de 120 bénévoles, le festival est organisé par l'association MJC Frontigny-Mécleuves sur un espace de près de 10 000 m<sup>2</sup> offrant deux scènes couvertes. Au cours des deux soirées, le public peut assister à une dizaine de concerts réunissant une trentaine d'artistes. Dans le contexte actuel, la programmation privilégie les artistes français et européens.

Le festival est soutenu par la Région Grand Est et la commune de Mécleuves. Le budget prévisionnel de l'événement pour les 2 jours est de 102 000 €. Il est proposé au Bureau d'allouer une subvention de 10 000 € à l'association MJC Frontigny-Mécleuves, au titre de l'attractivité culturelle et de la promotion du tourisme. En cas d'annulation de la manifestation, la subvention n'est pas versée.

*Commission consultée : Commission Relations internationales et transfrontalières, tourisme et promotion.*

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

### **MOTION**

—

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2022,

VU la demande de subvention de l'association MJC Frontigny-Mécleuves,

CONSIDERANT que l'accueil de grandes manifestations culturelles et touristiques favorise l'attractivité du territoire de Metz Métropole et son rayonnement,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de soutenir des événements qui contribuent à l'animation du territoire de la Métropole, à la promotion du tourisme et au développement économique,

DECIDE d'allouer 10 000 € de subvention à l'association MJC Frontigny-Mécleuves au titre de l'attractivité du territoire et de la promotion du tourisme pour l'organisation du festival « Mécleuves Terre de Blues » les 2 et 3 septembre 2022,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe.